

Séance du 19 décembre 2024

Date : 19/12/2024

Numéro : 47/2024

Afférents au Conseil Municipal : 18

En exercice : 18

Présents : 12

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 4

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 14

DATE DE LA CONVOCATION

10/12/2024

DATE D’AFFICHAGE

23/12/2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 071-217101708-20241219-47_2024-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

L’an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Patrick CHARLES, Jean-François SIRANDRÉ, François MAUCHAND

Absents excusés : M. Philippe CATEL, Gérald NEVORET

Absents non excusés : Mr Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, Mmes Pascale PERIER, Manon JOLIVET.

Pouvoirs : Philippe CATEL a donné pouvoir à Daniel SUBIRANIN

Gérald NEVORET a donné pouvoir à Marie-Claire DILLY

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

SYDESL – Renforcement réseau électrique – Éclairage public

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que le projet immobilier de création de 19 logements Rue Eugène Gérard nécessite le renforcement du réseau électrique par le SYDESL.

Dans le cadre de ce projet, le SYDESL va réaliser des travaux sur l’éclairage public et les installations téléphoniques : mise en souterrain Rue Jules Seurre, et changement des luminaires.

Le coût estimatif des travaux est de 30 673.50€ avec une participation du SYDESL de 20 405.29€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **VALIDE** le projet technique du SYDESL relatif au renforcement du réseau électrique (affaire n°170118 PSSA Les grandes vignes +BTS), et le plan de financement, établi comme suit :
 - Le coût total de l’opération 30 673.50€
 - Le montant du fonds de concours versé par le SYDESL n’excède pas 75% du coût HT de l’opération soit 20 405.29€

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 071-217101708-20241219-47_2024-DE



○ La contribution communale est estimée à 10 268.21€.

- **INSCRIT** en section d'investissement la dépense au budget 2025 conformément à l'article L.5212-26 du CGCT.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire, Marie-Claire DILLY.

